

Les activités gouvernementales en matière de promotion comprennent :

- les missions commerciales à l'extérieur du Canada;
- les missions étrangères envoyées au Canada, dans les cas où des entreprises canadiennes y jouent un rôle essentiel;
- les foires commerciales organisées à l'étranger dans certains domaines industriels ou pour certains types de produits (il y a toutefois des frais de participation pour les entreprises dans ces cas).

Les activités qui relèvent de l'industrie, quant à elles, comprennent :

- la participation à des foires commerciales reconnues, à l'extérieur du Canada;
- des visites à l'étranger en vue de repérer des débouchés, et des visites d'acheteurs étrangers au Canada ou dans un autre pays approuvé;
- des appels d'offres ou des préparations de projets, à l'étape précontractuelle, pour certains projets prévus à l'extérieur du Canada, lorsqu'il faut tenir compte de la concurrence internationale et des formalités d'appels d'offres;
- l'établissement de consortiums d'exportation;
- l'établissement de bureaux de vente permanents à l'étranger (excepté aux États-Unis) dans le but d'entreprendre des projets de commercialisation à long terme à l'extérieur du Canada.

Le Programme permet en outre aux entreprises de signer, dans le cadre du PDME, des accords de commercialisation à long terme en vue de combiner les activités mentionnées plus haut. Les fonds fournis par le PDME pour aider les activités de l'industrie devront être remboursés s'ils ont permis de réaliser des ventes d'exportation.

Publicité

Le ministère des Affaires extérieures publie deux fois par mois un bulletin intitulé *Canadexport*, que les fabricants et les gens d'affaires peuvent se procurer gratuitement au Canada. Publié dans les deux langues, ce bulletin contient les plus récentes informations sur les débouchés offerts à l'exportation, les foires commerciales et les missions de gens d'affaires. Pour s'abonner à *Canadexport*, téléphoner sans frais au